

SOMMAIRE

I. LA COLLECTE DES DECHETS.....	2
II. LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	5

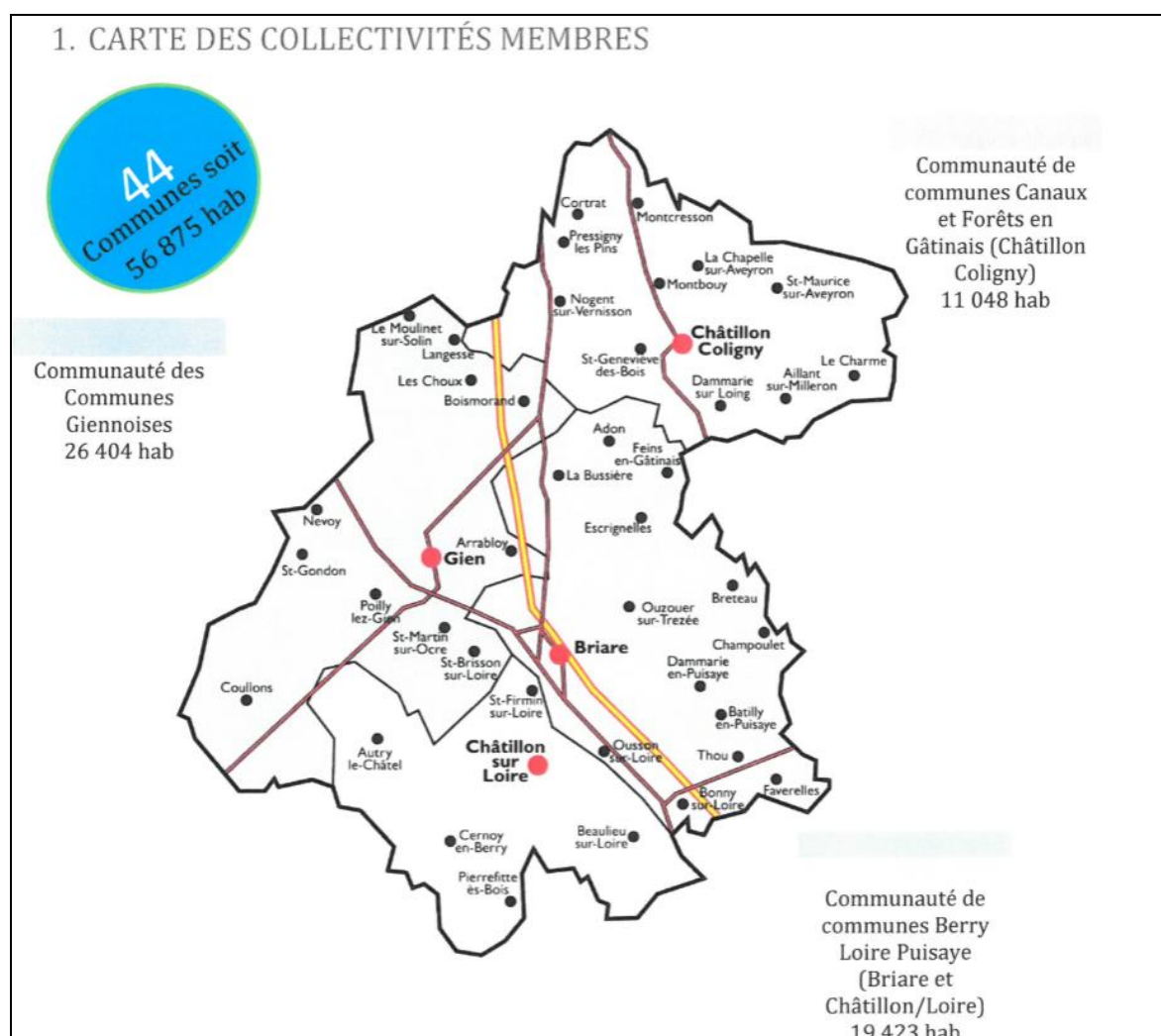
I. LA COLLECTE DES DECHETS

1. COMPETENCES SMICTOM

La Communauté des Communes Giennoises adhère au Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) des cantons de Gien, Châtillon Coligny, Briare et Châtillon sur Loire, qui gère également les déchets de 2 autres intercommunalités, soit l'équivalent de 44 communes (55 126 habitants). Le SMICTOM exerce à ce titre les compétences :

- Collecte
- Gestion de sept déchèteries (dont 3 situées au sein de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye)
- Tri et transfert des déchets

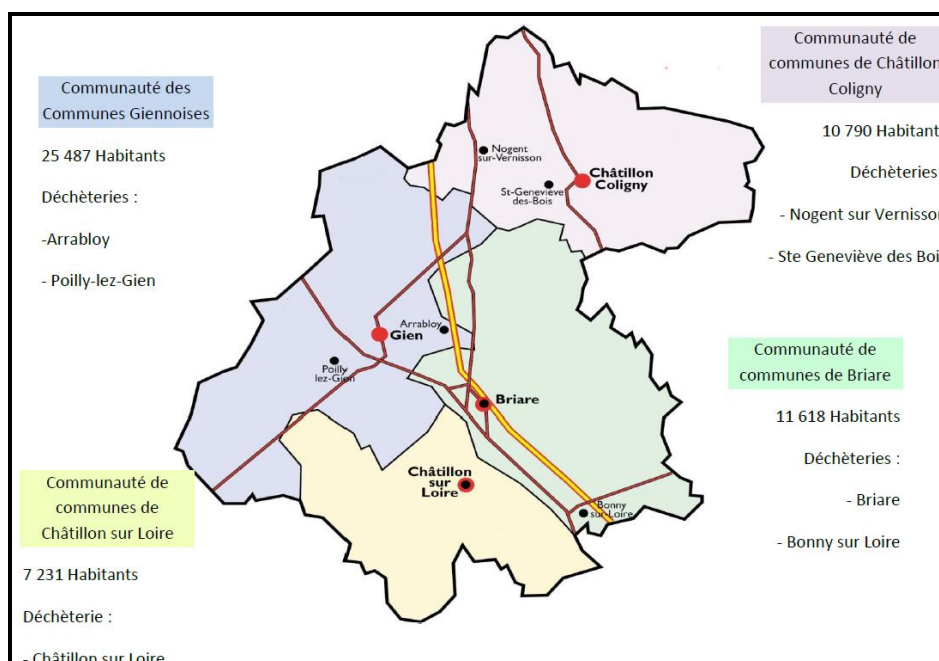
Le traitement des déchets par incinération (et enfouissement pour les résidus) relève de la compétence du SYCTOM (composé du SMICTOM et du SICTOM voisin).



Source : SMICTOM de Gien

2. GESTION DU RAMASSAGE

Les déchets collectés en porte à porte sont les ordures ménagères résiduelles, les déchets recyclables et les déchets non ménagers des artisans et commerçants, à une fréquence d'une fois par semaine. Le SMICTOM a confié la collecte en porte à porte à la société COVED (fin de contrat prévu en juillet 2017), via un marché de service.



Localisation des déchetteries dans le territoire du SMICTOM (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

Les matériaux recyclables sont également collectés en déchetteries et en points d'apport volontaire. 2 des déchetteries de la SMICTOM sont situées sur le territoire de la Communauté des Communes Giennoises. La gestion des déchetteries a été confiée à la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT depuis 2015.

De nombreux points d'apport volontaire sont situés sur tout le territoire. Il en existe pour la collecte des verres, des journaux, des magazines et emballages :

- Le Moulinet-sur-Solin : rue du Logeau
- Langesse : Chemin de Gien
- Les Choux : Rue de la Gare
- Boismorand : Allée des Bézards, Les Templiers
- Nevoy : Chemin de la Germinière, Impasse des Bourassins, La Baronnerie, Le Bourg, Route d'Arcole, Rue Montoire, Rue de l'Eglise, Salle des Fêtes
- Arrabloy : Allée des Buissons de Diane, Allée des Chênes, Déchèterie, Salandon, Salle des Fêtes
- Saint-Gondon : Rue de L'ormette, STEP, Stade, Zone artisanale, École, Étang

- Poilly-lez-Gien : Collège, Déchèterie, La Ruellée, La Vallée, Place de la Guinchère, Salle des Fêtes, Stade, École primaire
- Saint-Martin-sur-Ocre : La Californie, La Gourre, Les Cochardières, Route d'Autry, Route de Saint Brisson, Rue des Vignes
- Saint-Brisson-sur-Loire : Lotissement Les Colissonnes, Route d'Autry, Rue d'Oizon, Services Techniques
- Coullons : Camping, Camping du Charme, Chemin de la Folie, Cimetière, Ecomarché, Lavoir rue du Pont Saint Martin, Place du Marché, Route d'Argent, Rue Cunion, Salle des Fêtes

II. LE TRAITEMENT DES DECHETS

1. LES DECHETERIES

Les matériaux recyclables sont également collectés en déchetteries et en points d'apport volontaire. 3 des déchetteries de la SMICTOM sont situées sur le territoire de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye. La gestion des déchetteries a été confiée à la société BOURGOGNE ENVIRONNEMENT depuis 2015.

Déchetterie de Briare : Z.I.A de Vaugereau, rue de la croix Saint-Marc

Déchetterie de Bonny-sur-Loire : Les Roncières

Il peut y être déposé, les matériaux suivants :

Que puis-je déposer dans cette déchèterie ?

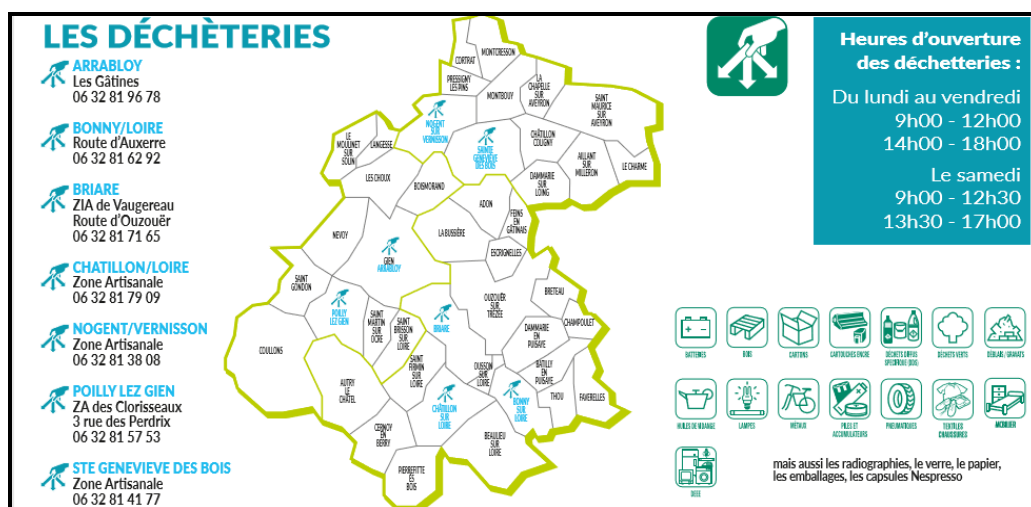


mais aussi les radiographies, le verre, le papier, les emballages...

Les déchets refusés en déchèterie :

- Bouteille de gaz (quelques récupérateurs de ferrailles les acceptent)
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) (ramenez-les chez votre pharmacien qui les remettra à l'association Cyclamed)
- Huile de friture
- Laine de verre (adressez-vous à des entreprises spécialisées dans la récupération des déchets spéciaux)
- Amiante (adressez-vous à des entreprises spécialisées dans la récupération des déchets spéciaux)

Infographie du site du SMICTOM



Source : SMICTOM de Gien

2. TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS APRES RAMASSAGE

Une fois collectés, les déchets recyclables sont acheminés vers le centre de tri d'Ormoy (89) exploitée par la société SOREPAR. Il est à noter que l'éloignement du centre de tri induit un bilan carbone défavorable.

Une fois le tri effectué, les différents matériaux valorisables sont envoyés dans diverses entreprises et unités de recyclage, répartis dans la région. Les erreurs de tri sont quant à eux expédiés vers l'usine d'incinération d'Arrabloy.

La fraction non recyclable des déchets (ordures ménagères notamment) est incinérée, cette étape relève de la compétence du SYCTOM. L'incinération des déchets fait également l'objet de réflexions en faveur d'une valorisation énergétique, avec notamment un projet d'installation, près de l'usine d'incinération, de serres chauffées à partir de l'énergie provenant de l'incinération des déchets.

Les autres déchets de recyclages très spécifiques, ils sont généralement dépollués, et chaque matière est recyclée. Pour plus d'informations sur ce type de déchets, voici quelques liens :

Piles : www.corepile.fr

Pneus : www.aliapur.fr

Cartouches : www.collectors.fr

Ampoules et fluos : www.recylum.com

Radiographies : www.rhone-alpes-argent.fr

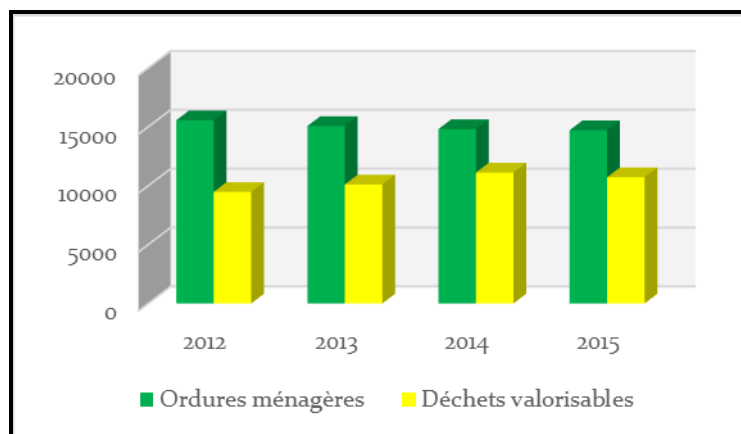
DEEE : www.eco-systemes.fr

Bilan des tonnages

En 2015, 34 272 tonnes de déchets ont été produits dans le territoire desservi par le SMICTOM, dont 14 710 tonnes d'ordures ménagères. Il s'agit d'une production plutôt satisfaisante, la quantité d'ordures ménagères produite par habitant dans le territoire desservi par le SMICTOM est en effet inférieure à la moyenne nationale (267kg/hab/an contre 354kg/hab/an pour la moyenne française).

ANNÉE 2015	
Ordures ménagères collectées (sacs noirs)	14 710 Tonnes
Produits recyclables collectés (verre, papier, emballages)	3 697 Tonnes
• Verre collecté	1 772 Tonnes
• Papier collecté	1 000 Tonnes
• Emballages collecté	925 Tonnes

La production globale de déchets s'inscrit dans une tendance à la hausse ces dernières années (+4,1% entre 2012 et 2015). Cet accroissement global est induit par une augmentation des déchets recyclables (+13,1% entre 2012 et 2015). Toutefois, alors que les tonnages globaux ont tendance à croître, ceux des ordures ménagères (qui ne sont pas valorisables) sont en déclin : -5,4% entre 2012 et 2015. La part des ordures ménagères dans le total de déchets produits a d'ailleurs reculé (elle est passée de 47% des déchets produits en 2012 à 43% de ceux produits en 2015), tandis que de la part des déchets pouvant être valorisés dans les tonnages globaux s'est accrue (29% en 2012 contre 31% en 2015). Cela démontre une appropriation du tri sélectif par les habitants.



Evolution des tonnages de déchets (en tonnes) entre 2012 et 2015 (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).

Bilan du tri sélectif

En 2015, 7017 tonnes de déchets recyclables ont été collectés dans le territoire du SMICTOM. Ces tonnages de déchets recyclables ont augmenté sur la période 2012-2015. La marge de progrès du tri sélectif reste néanmoins importante.

Ce constat global met en évidence la nécessité de poursuivre les actions visant à informer et sensibiliser les habitants sur le tri sélectif. Plusieurs actions sont déjà menées par le SMICTOM : animations dans les écoles, distribution de tracts, de sacs de pré-collecte, etc.

Thème de l'animation	Nombres d'animations dispensées	Nombre de participants
Papier recyclé	12	322
Animation global sur les déchets	5	125
Tri et recyclage	39	993
Réduisons nos déchets	11	283
Total	67	1733

Bilan des animations réalisées dans les écoles en 2015 par le SMICTOM dans son territoire d'intervention (source : Rapport d'activités du SMICTOM de 2015).